Etablissement Public Territorial Bassin de l'Or
Symbo

# Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI du Bassin de l'Or 2019-2024

gestion de l'eau | biodiversité

# Rapport d'activités

## 2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Animation cofinancée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

# SOMMAIRE

**SOMMAIRE** ..... **1**

**PRÉAMBULE** ..... **4**

Description du territoire ..... 4
Caractéristiques générales du bassin versant ..... 4
Contexte climatique ..... 5
Caractérisation du risque inondation sur le bassin versant ..... 5
Connaissance des Zones inondables ..... 5
Facteurs de risque ..... 5
Enjeux spécifiques sur le littoral ..... 6
Recensement des enjeux en zone inondable ..... 6

**BILAN DU PAPI D'INTENTION 2014-2017** ..... **7**

Avancée des actions ..... 7

**LE PAPI COMPLET DU BASSIN DE L'OR 2019-2024 LABELLISE !** ..... **8**

Le programme d'actions ..... 8
Le Symbo, un porteur fédérateur ..... 8
Animateur PAPI ..... 9
Objet du présent document ..... 9

**BILAN SYNTHETIQUE DE L'ANIMATION 2021 DU PAPI Or** ..... **10**

Le programme d'animation 2021 du PAPI ..... 10
Synthèse des actions engagées ..... 10

**BILAN DES ACTIONS PORTEES PAR LE SYMBO EN 2021** ..... **12**

Pose des repères de crues *(action 1.7)* ..... 12
Sensibilisation scolaire au risque d'inondation *(action 1.5)* ..... 12
Etude de faisabilité d'un dispositif de prévision des crues *(action 2.1)* ..... 13
Participation à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Or ..... 14
Elaboration d'un avenant simple au PAPI Or : ..... 15

**POURSUITE DES ACTIONS « CONTINUES » ENGAGEES DEPUIS 2014** ..... **16**

Accompagnement des communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde et des DICRIM *(action 3.1)* ..... 16
Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire par un accompagnement technique des porteurs de projets *(action 4.2)* ..... 16

**COORDINATION DES ACTIONS STRUCTURELLES ENGAGEES** ..... **16**

**ARTICULATION DU PAPI AVEC D'AUTRES PROGRAMMES** ..... **17**

Le contrat de bassin de l'or ..... 17
La contribution du PAPI à la gestion des cours d'eau et zones humides ..... 17
Les Projets de restauration des cours d'eau ..... 17

**COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUX RISQUES D'INONDATION** ..... **18**

Actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public ..... 18
Facebook ..... 18
Animations auprès des établissements scolaires du bassin versant ..... 19
Réalisation d'un projet pédagogique « sensibilisation aux risques d'inondation » ..... 19

**PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES PARTENARIALES SUR LA PREVENTION DES INONDATIONS** ..... **20**

**REPORTING AUX ELUS** ..... **21**

**PERSPECTIVES 2022** ..... **22**

Poursuite des actions engagées ..... 22
Actions d'information, communication et sensibilisation ..... 22
Poursuite des actions réglementaires ..... 22
Dépôt et suivi de l'instruction d'un avenant simple au PAPI ..... 22
Suivi et coordination de la mise en œuvre du PAPI ..... 22
Veille hydraulique à l'échelle du Bassin Versant ..... 22
Programmation de nouvelles actions structurelles ..... 22

## PRÉAMBULE

### Description du territoire

Le bassin versant de l'étang de l'Or se situe dans la partie centrale du TRI Montpellier– Lunel-Mauguio-Palavas. Il est limité à l'ouest par le bassin versant du Lez et de la Mosson ainsi que par celui du Vidourle à l'est.

Couvrant une superficie d'environ 410 km2, il présente une topographie moyenne assez peu prononcée variant d'une altitude zéro au sud (mer Méditerranée) à une altitude maximale de 193m au nord-ouest.

On distingue quatre types de paysages assez dissemblables sur le bassin de l'Or :

Au nord, sur les quelques reliefs en présence, une zone de garrigues et de viticulture moins peuplée caractérise la première partie du bassin.

Une partie médiane, au niveau de la rupture de pente entre colline et plaine, regroupe l'essentiel des zones urbaines et artisanales ainsi que les exploitations agricoles (à l'aval de cette partie).

Suivent ensuite, les territoires occupés par les zones humides et par l'étang de l'Or. Enfin, le Lido, cette mince bande de terre isolant la lagune de la mer Méditerranée constitue le dernier type de paysage identifié au sein du bassin. Il comporte l'une des plus grandes stations balnéaires de la région, la Grande-Motte.

Le bassin versant de l'étang de l'Or couvre **31 communes** réparties en 4 EPCI où résident plus de **140 000 habitants permanents et plus de 200 000 en été.**

| | | |
|---|---|---|
| ASSAS | LA GRANDE MOTTE | ST GENIES DES M. |
| BAILLARGUES | MARSILLARGUES | SAINT JUST |
| BEAULIEU | MAUGUIO | ST NAZAIRES DE PEZAN |
| CANDILLARGUES | MONTAUD | SATURARGUES |
| CASTRIES | MUDAISON | SUSSARGUES |
| LE CRES | PEROLS | TEYRAN |
| GUZARGUES | RESTINCLIERES | VALERGUES |
| JACOU | SAINT AUNES | VENDARGUES |
| LANSARGUES | SAINT BRES | VERARGUES |
| LUNEL | SAINT CHRISTOL | |
| LUNEL VIEL | SAINT DREZERY | |

*Les 31 communes du bassin versant de l'étang de l'Or*

### Caractéristiques générales du bassin versant

Le bassin versant de l'étang de l'Or compte une dizaine de cours d'eau principaux et une dizaine de cours d'eau secondaires, qui traversent le bassin versant du nord au sud avant de se jeter dans la lagune. D'une longueur d'environ 285 km, le chevelu hydrographique est assez dense et se compose d'une part de l'ensemble des émissaires naturels et d'autre part des canaux et fossés. Il apparait également que l'écoulement de ces cours d'eau se fait majoritairement du nord-ouest vers le sud en raison de la topographie du bassin versant. Cela permet de distinguer une zone amont avec des affluents ayant des pentes relativement fortes et une zone aval où les pentes faibles voire nulles sont propices à l'expansion des crues. Le bassin versant a pour exutoire l'étang de l'Or qui est sous influence directe du niveau de la mer avec des échanges hydrauliques complexes avec les étangs palavasiens voisins, le canal du Rhône à Sète, le Vidourle et la mer.

Le bassin versant est composé de 5 sous-bassins versants:

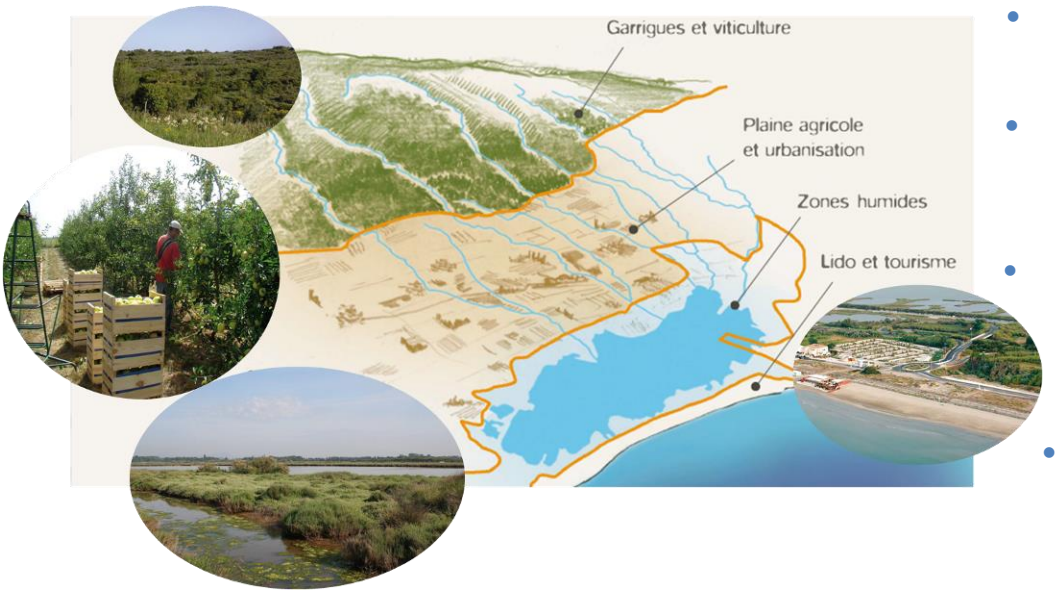


- Le sous bassin versant occidental formé par le Nègues Cat et la Jasse ;
- Le sous bassin versant oriental constitué des Dardaillons et du Canal de Lunel
- Le sous bassin versant de la Cadoule,
- Le sous bassin versant du Bérange et de la Viredonne,
- Le sous bassin versant du Salaison.

### Contexte climatique

Le climat est de type méditerranéen, avec des précipitations concentrées en automne et, dans une moindre mesure, au printemps.

Le régime pluviométrique présente de fortes variations interannuelles. Les événements pluvieux les plus extrêmes, sont susceptibles de générer en peu de temps des cumuls de pluie quasi équivalents au cumul annuel moyen ; ce qui provoquent des crues intenses et soudaines sur le territoire.

### Caractérisation du risque inondation sur le bassin versant

De par son positionnement géographique, le territoire du bassin versant de l'Etang de l'Or est sujet au risque inondation induit par des phénomènes pluvieux intenses. La densité du réseau hydrographique drainant le bassin versant, ainsi que la topographique de ce dernier confèrent au territoire un fort caractère inondable.

Ces inondations ont des causes multiples qui peuvent s'additionner :

- **débordements des cours d'eau** (premiers débordements pour les crues quinquennales)
- **ruissellement** en zone urbaine
- **montée des eaux de l'étang** et du canal du Rhône à Sète
- déferlement sur le front de mer et **submersion marine.**

Les 31 communes du bassin versant sont exposées au risque inondation (débordement des cours d'eau, ruissellement en nappe, submersion marine…) sur une partie au moins de leur territoire et présentent des zones urbanisées en zone inondable. La superficie inondable couvre plus de 50% du territoire du bassin versant.

Les communes les plus peuplées (Lunel, Mauguio, Pérols) et les plus urbanisées sont situées en zone inondable. De grandes zones d'activités (Pérols, Vendargues, Lunel) et la plaine agricole, destinée notamment à la culture maraichère peuvent être soumises aussi à des inondations.

### Connaissance des Zones inondables

Les cours d'eau du bassin versant n'ont pas tous été cartographiés, à ce stade, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation (DI).

Néanmoins, dans le cadre du PAPI d'intention, l'étude hydraulique globale du bassin versant a permis d'établir une cartographie des zones inondables au droit des enjeux, résultant d'une modélisation hydraulique détaillée des cours d'eau du bassin versant pour différentes occurrences de crue.

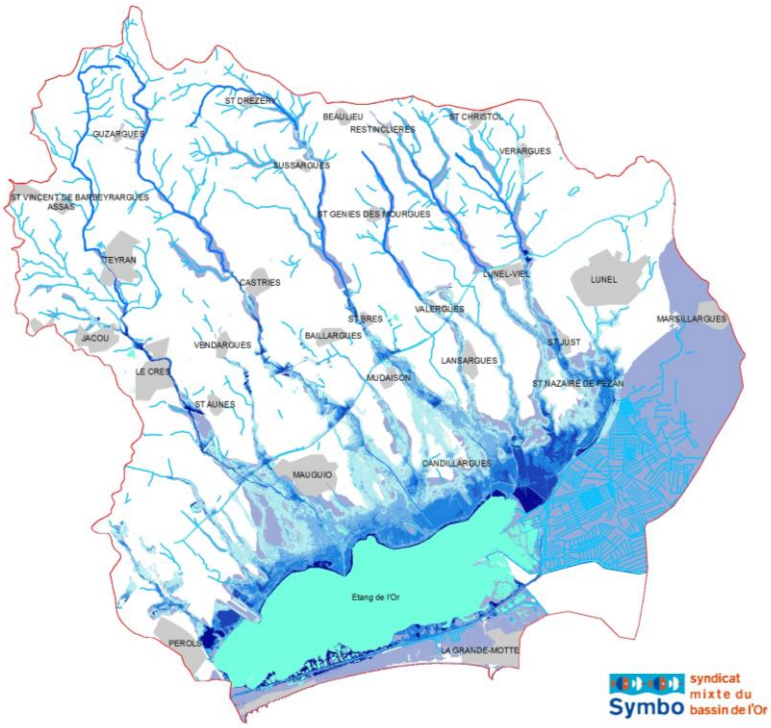


*Cartographie des zones inondables centennales du bassin versant*

### Facteurs de risque

Le territoire du bassin de l'Or est sensible au risque inondation. Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité et concourent à l'aggravation du risque :

- **De fortes intensités pluviométriques** occasionnant des ruissellements importants et rapides sur l'amont du bassin versant et des temps de réponse très courts.
- **Une zone plane présentant des pentes quasi nulles sur la partie aval**, où les cours d'eau s'étalaient autrefois et se perdaient dans les marais. Au passage de cette plaine agricole, les cours d'eau ont été chenalisés selon un profil trapézoïdal et pour un grand nombre endigués.
- **La chenalisation des cours d'eau** est de capacité insuffisante à faire transiter une crue décennale, les premiers débordements apparaissant souvent pour une crue quinquennale.
- **L'étang de l'Or pour exutoire,** dont le niveau est conditionné par des échanges hydrauliques

complexes avec les masses d'eau voisines et la mer : en relation avec la mer via le grau de Carnon, l'étang est sujet aux entrées marines. Il entretient également des relations avec le canal du Rhône à Sète et de façon moindre avec les étangs Palavasiens (via le canal du Rhône à Sète et la passe Or – Méjean). L'étang de l'Or est également en connexion avec le Vidourle via le canal du Rhône à Sète au niveau des portes du Vidourle, et en relation avec la plaine de Marsillargues via le canal de Lunel (stations de pompage de l'ASA de Marsillargues et dans une moindre mesure avec le Vidourle à travers la station de pompage de la Tamariguière gérée par le Symbo).

- **Un risque fort de submersion marine .**
- **Une urbanisation trépidante** liée à l'attractivité du territoire qui induit notamment une augmentation de la pression foncière qui se manifeste de façon plus accrue dans la partie médiane du territoire.
- **Un nombre important d'infrastructures** qui traversent le territoire d'Est en Ouest et qui constituent des barrières à l'écoulement (RN113, RN 110, A9 et DDA9, ligne CNM, RD24, canal BRL,…)

### Enjeux spécifiques sur le littoral

Le littoral de Carnon à la Grande Motte s'étend sur un linéaire de 8 700 m. Cette zone est un lido sableux de 500 m à 1 000 m de large entre l'étang de Mauguio et la mer Méditerranée

L'urbanisation est répartie inégalement sur l'ensemble du secteur avec des zones largement urbanisées (port de Carnon et sur 2,6 km à l'Est et port de la Grande Motte) et des zones naturelles (Petit Travers et début du Grand Travers).

Parallèlement, le lido de Carnon abrite un des systèmes dunaires les mieux conservés du littoral héraultais (habitats communautaires du réseau Natura 2000). Les groupements végétaux dunaires présentent un degré de stabilité satisfaisant même si on observe en certaine zones des dégradations du milieu naturel en raison de la forte pression anthropique.

Les principaux enjeux littoraux pour le territoire du Symbo sont les suivants :

- une urbanisation importante au niveau des stations de Carnon et de la Grande Motte constituée d'habitations privatives de types maisons individuelles, de résidences collectives.
- Un réseau d'infrastructures divers composé de routes d'accès aux habitations et en particulier la route départementale D 59 (route longeant littoral en arrière du cordon dunaire) et la route départementale D62 E2).
- Deux ports de plaisance et des canaux de navigation
- des plages touristiques sur lesquelles sont régulièrement accordées des concessions pour la location de matelas et autres équipements nautiques,
- un ensemble de cinq campings.

### Recensement des enjeux en zone inondable

L'un des objectifs important du PAPI d'intention était de mieux caractériser la vulnérabilité du territoire et les enjeux du bassin versant concernés par les risques d'inondation et submersion.

**Les enjeux du territoire en zone inondable en quelques chiffres :**

**26 communes** du bassin versant de l'Or
**33%** de la surface du territoire
**17 000 résidants** permanents
**740 entreprises** ou activités économiques
**4 400 emplois** directement concernés
près de **2 200 habitations**
**120 km de routes** submergés

Une évaluation du coût des dégâts liés aux inondations sur le territoire a également été menée dans le cadre du PAPI d'intention. Le montant total des dommages économiques causés par une inondation centennale sur le bassin de l'Or est ainsi estimé à **107 millions d'euros de dégâts**. Cela représente un coût annuel moyen évalué à 7,9 millions d'euros/an pour notre territoire.

## BILAN DU PAPI D'INTENTION 2014-2017

Le Symbo et ses partenaires se sont engagés depuis 2014 dans un PAPI d'intention à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or sur la période 2014-2017. Ce programme a permis d'élaborer une stratégie de prévention des risques d'inondation en vue de réaliser des actions cohérentes et efficientes sur ce territoire dans le cadre d'un second PAPI complet désormais opérationnel au travers du PAPI du bassin de l'Or 2019-2024.

Le programme du PAPI d'intention comportait une vingtaine d'actions pour un montant prévisionnel de 1.080.000€TTC sur la période initiale 2014-2016, orientées autour des 7 axes du cahier des charges PAPI II :

| | Dénomination |
|---|---|
| Axe 0 | Pilotage du PAPI |
| Axe 1 | Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque |
| Axe 2 | Surveillance, prévision des crues et des inondations |
| Axe 3 | Alerte et gestion de crise |
| Axe 4 | Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme |
| Axe 5 | Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens |
| Axe 6 | Ralentissement des écoulements |
| Axe 7 | Gestion des ouvrages de protection hydraulique |

L'objectif principal du PAPI d'intention était de construire de façon concertée et cohérente le PAPI complet à venir. Le PAPI d'intention devait ainsi s'attacher à définir un nouveau programme d'actions en préparant le dossier de candidature pour un PAPI complet.

L'élaboration du PAPI complet a mis en exergue la nécessité d'organiser la maîtrise d'ouvrage des actions projetées en parfaite cohérence avec l'organisation en cours de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de l'Or. Il est alors apparu primordial de donner le temps au territoire d'aboutir à un programme d'actions concerté et validé par les différents Maîtres d'Ouvrages dans un paysage où la répartition de la compétence GEMAPI aura été préalablement réfléchie, validée et organisée.

En parallèle, dans un souci de ne pas freiner la dynamique instaurée sur le territoire du bassin de l'Or depuis 2014 en matière de prévention des inondations, il est apparu primordial d'assurer la continuité de la démarche et de l'animation du PAPI d'intention pour permettre la poursuite des actions engagées et finaliser la préparation du PAPI complet. Par avenant simple, la convention-cadre du PAPI d'intention du bassin de l'Or 2014-2016 a donc été prolongée d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2017.

### Avancée des actions

La majeure partie des actions programmées dans le PAPI d'intention a été réalisée ou engagée, entre 2014 et 2017. Le PAPI d'intention a constitué un préalable incontournable, qui a permis de dresser un diagnostic précis du territoire permettant l'établissement d'une véritable stratégie locale et d'un programme de mesures adapté et partagé par tous.

Les principaux enseignements du PAPI intention sont les suivants :

- **Une progression des connaissances** qui a permis une bonne compréhension des phénomènes hydrauliques, la caractérisation de la vulnérabilité du territoire y compris par des approches économiques et la spatialisation des inondations dommageables essentiellement sur la plaine aval.
- **Un large travail de concertation et de partage** avec les acteurs du territoire (collectivités, usagers, partenaires institutionnels, monde agricole,...) : plus de 50 réunions ont été réalisées à différentes échelles; des publications à destination du grand public; des échanges étroits avec la chambre d'agriculture afin de bien prendre en compte l'enjeu agricole et d'initier le dialogue avec les exploitations potentiellement impactées par certaines aménagements structurants et engager la réflexion sur des mesures compensatoires et/ou des indemnités de surinondation. Ce travail de concertation a confirmé une réelle sensibilité des élus du territoire à cette thématique.
- **Une réelle dynamique lancée,** fruit du travail d'animation territoriale par le Symbo, et d'actions de sensibilisation auprès des scolaires, du public,....

Le PAPI complet s'appuie donc sur des connaissances consolidées grâce aux enseignements du PAPI d'intention, un large travail de concertation et une stratégie partagée et hiérarchisée avec le territoire.

## LE PAPI COMPLET DU BASSIN DE L'OR 2019-2024 LABELLISE !

L'année 2019 marque le démarrage opérationnel d'un second PAPI, dit « complet », pour la période 2019-2024.
Labellisé en juillet 2018, ce nouveau programme a rassemblé l'ensemble des partenaires pour une signature protocolaire de la convention le 19 décembre 2018.

Les signataires de la convention-cadre du PAPI de l'Or 2019-2024

### Le programme d'actions

Le PAPI 2019-2024 constitue une approche intégrée de prévention des inondations déclinée par un programme d'actions adapté au territoire.
Il intègre une quarantaine d'actions déclinées selon les 7 axes du cahier des charges PAPI 2, pour un montant total d'environ 19 M€ sur les 6 prochaines années.

Ce nouveau PAPI s'articule autour de 3 principaux volets d'intervention :

- D'importants travaux collectifs de protection (sécurisation ou création de digues, de bassins d'écrêtement, reprise de ponts,…) pour 16M€TTC répartis sur 8 communes
- Des mesures de protection directement chez les particuliers pour 1M€ sur 12 communes prioritaires
- Des mesures d'accompagnement, de sensibilisation des citoyens, d'alerte et de gestion de crise pour près de 2M€ pour les 32 communes du bassin versant.

Concernant les travaux structurels (axes 6 et 7), visant à protéger des zones densément habitées et des entreprises à fort enjeu économique, les grands principes d'aménagement retenus consistent à :

- Favoriser le ralentissement dynamique ou l'expansion des crues en dehors des zones densément habitées,
- Résorber localement les points noirs hydrauliques par la réfection d'ouvrages limitants et le reprofilage ponctuel du lit du cours d'eau,
- Sécuriser les digues classées du territoire ou créer de nouveaux systèmes de protection des enjeux bâtis.

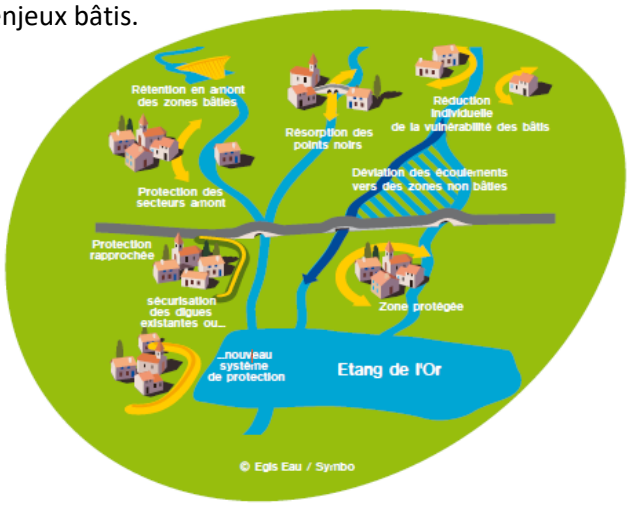


*Principes d'aménagements retenus dans le PAPI Or*

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est portée par les intercommunalités (3M, POA, CCPL) du bassin versant au titre de leur compétence GEMAPI.

### Le Symbo, un porteur fédérateur

Le PAPI 2019-2024 est le fruit d'un partenariat exemplaire engagé pour une gestion durable du risque sur le territoire du bassin versant de l'Or.
Porteur du PAPI, le Symbo poursuivra son rôle fédérateur de coordination et d'animation de la mise en œuvre des différentes actions du programme, portées principalement par les intercommunalités.

Le Symbo porte également la maîtrise d'ouvrage d'actions transversales à poursuivre concernant l'amélioration des connaissances, de la prévision des crues, la sensibilisation et la culture du risque, mais également les diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les mesures de protection individuelles chez les particuliers.

### Animateur PAPI

L'animation du PAPI du bassin de l'Or est confiée depuis 2014 au Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo). Pour ce faire, la structure a renforcé ses moyens et ses compétences par le recrutement d'une hydraulicienne expérimentée chargée de l'animation de ce programme, à laquelle elle consacre un temps plein de chargée de mission. Cette fonction est remplie par Flore Imbert-Suchet, mise à disposition du syndicat par le Département de l'Hérault, depuis le 1er mai 2014.

Ce poste de chargée de mission du PAPI d'intention a bénéficié de financements de l'Union européenne (fonds FEDER) sur la période s'écoulant du 1er mai 2014 au 31 décembre 2016. L'année 2017, dernière année de mise en œuvre du PAPI d'intention, a bénéficié de financements Etat dans le cadre de l'avenant de prolongation.

Pour l'année 2018, qui a constitué une année de transition entre le PAPI d'intention et le PAPI complet, hors labellisation, l'animation du PAPI a bénéficié de financements européens à 40%, par le Fonds Européen de Développement Régional.

Au 1er janvier 2021, l'animation du PAPI Or a été reprise par l'arrivée de Christophe ORTH. L'ancienne chargée de mission PAPI ayant pris la Direction du Symbo.

**L'animation du PAPI a bénéficié pour l'année 2021 de financements Etat dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI 2019-2024.**

*Comité de Pilotage du PAPI*

### Objet du présent document

La structure animatrice est chargée d'établir un bilan des actions conduites et de la mise en œuvre du PAPI qu'elle anime.

Le présent document constitue
le **rapport d'activités** de l'animation du PAPI Or
pour la période
du **1er janvier au 31 décembre 2021.**
Il a été rédigé par le chargé de mission PAPI du Symbo.

## BILAN SYNTHETIQUE DE L'ANIMATION 2021 DU PAPI Or

L'année 2021 a constitué la troisième année de mise en œuvre opérationnelle du PAPI complet, dans un contexte complexifié par la crise sanitaire liée au Covid19 depuis début 2020.

Elle a permis tout de même de poursuivre la dynamique instaurée en matière de sensibilisation aux risques d'inondation sur le territoire : information préventive par les communes, sensibilisation du grand public par la pose des repères de crues et la mise à jour du site internet du Symbo, sensibilisation des plus jeunes par des animations scolaires qui ont pu être menées.

L'année 2021 a pour l'essentiel été consacrée à la poursuite opérationnelle des actions du PAPI complet engagées financièrement en 2019.

### Le programme d'animation 2021 du PAPI

Comme les années précédentes, l'animation du PAPI sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 peut se décomposer selon les grands champs d'actions suivantes :

1. Suivi général, conduite et animation du PAPI (coordination des actions et acteurs, préparation et animations des COTECH, COPIL, …)
2. Mise en œuvre des études et actions du programme
3. Mise en œuvre d'actions d'information, communication, sensibilisation sur la thématique inondation
4. Accompagnement technique de projets pour la bonne prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire
5. Suivi administratif et financier du PAPI (programmation financière, élaboration et suivi des demandes de subventions, demandes de paiement et suivi des versements…)
6. Déploiement de la stratégie de prévention des inondations (mise en œuvre de la SLGRI, organisation de la GEMAPI, veille réglementaire en matière d'inondation…)

Le temps consacré à l'animation du PAPI en 2021 est un temps plein de chargée de mission, ainsi qu'une petite partie du temps de l'équipe du Symbo, **financé désormais à hauteur de 50% par l'Etat.**

S'agissant de la 3ème année de mise en œuvre du PAPI 2019-2024, une large partie du temps d'animation a été consacrée à la coordination et l'accompagnement administratif et technique des opérations prioritaires engagées en 2019 par les différents maîtres d'ouvrages.

L'année 2021 a également marqué la deuxième année de mise en œuvre de la compétence GEMAPI selon la nouvelle organisation adoptée pour le territoire du bassin de l'Or, et notamment l'approbation.

*Répartition du Temps d'animation en 2021 :*

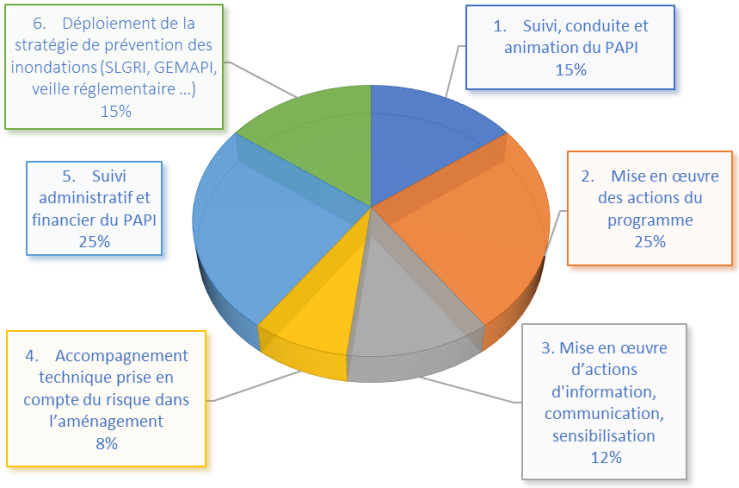


### Synthèse des actions engagées

*Répartition du nombre d'actions engagées en 2021 :*

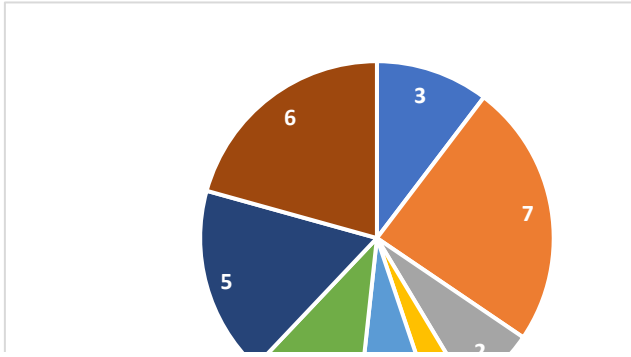


Au total en 2021, 26 actions sont engagées ou programmées financièrement (subventions sollicitées et attribuées), à hauteur de 2 585 232 € :

- soit 73% (en nombre) des actions du PAPI
- soit 15% du montant global du PAPI

Le montant engagé est ventilé sur les différents axes du PAPI et correspond à :

- 13% d'animation et actions de sensibilisation,
- 5% d'études visant à améliorer la prévision des crues,
- 11% de diagnostics et travaux de mitigation,
- 71% d'études préalables ou de travaux structurels des axes 6 et 7.

L'animation 2021 a également permis de poursuivre les actions engagées sur le territoire dans le cadre du PAPI d'intention en matière de sensibilisation des scolaires et du grand public.

Le bilan d'avancement des actions mises en œuvre fin 2021 est synthétisé dans le tableau ci-après. Les chapitres suivants détaillent la mise en œuvre de ces actions :

| N° et intitulé de l'action | Dépense engagée ou programmée | Avancement |
|---|---|---|
| 0.1 Gouvernance – animation du projet | 120 000€ | - Animation , coordination des différentes actions lancées<br>- Montage et suivi des Demandes de financement |
| 1.4 Sensibilisation Grand Public | Reliquat PAPI intention | - Distribution d'une revue PAPI (L'Or Info spécial Inondations – 8p – édition 2019) en 74 000 exemplaires<br>- Refonte de la page PAPI du site web |
| 1.5 Animation et sensibilisation en milieu scolaire | 100 000 € | - Poursuite des animations scolaires : +35 classes en 2021 |
| 1.7 Repères de crues | Avenant PAPI intention | - Fabrication de 85 repères de crues et 27 supports totems<br>- Déploiement de la pose |
| 2.1 Etude faisabilité d'un système de prévision des crues | 120 000€ | - Mission appui technique SPC Toulouse<br>- Définition structure réseau de mesures |
| 4.1 Maitriser l'occupation des sols en zone inondable – Elaboration/révision des PPRi | - | Poursuite de la révision des PPRi par l'Etat : en cours sur Pérols, Mauguio, la Grande-Motte et St-Drézéry |
| 4.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales et maitriser le ruissellement | pm | Action intégrée au Contrat de bassin<br>Accompagnement technique des communes/projets d'aménagement |
| 5.1 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité | 225 000 €<br>(+50 000 € MOA 3M => Symbo) | - Subventions obtenues (Etat, Région)<br>- Programmation diagnostics en 2021<br>- Avenant RVPAPI à préparer |
| 6.1 Elaboration et coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau | pm | - Action intégrée au Contrat de bassin : Arrêté DIG des plans de gestion obtenu en 2021 |
| 6.3 Ecrêtement ruisseau de l'Aigues-Vives à Baillargues | 220 000€ | - Subventions obtenues<br>- Etudes moe en cours, actualisation ACB |
| 6.4 Ralentissement et déviation des écoulements du Bérange en amont du centre de Candillargues | 500 000€ | - Subventions obtenues<br>- Convention de groupement de commandes avec CD34<br>- Etudes moe en cours |
| 6.6 Réduction des inondations de la Cadoule à Baillargues | 200 000€ | - Travaux réalisés |
| 7.1 Contrôle et sécurité des digues de protection | 300 000€ | - Mise en conformité réglementaire des digues classées du bassin versant : VTA, màj EDD anciennes digues classées du SIATEO<br>- Démarches préalables aux Systèmes d'Endiguement en cours<br>- Dossier autorisation SE Lunellois déposés en oct 2021 |
| 7.2 Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio | 50 000€ | - Subventions obtenues<br>- Convention de groupement de commandes avec CD34<br>- Etudes moe en cours |
| 7.4 Protection rapprochée du centre de Lansargues contre crues de la Viredonne | 80 000€ | - Subventions obtenues<br>- Etudes moe en consultation |
| 7.5 Optimisation du système d'endiguement de Lunel Viel, contre crues Dardaillon Ouest | 80 000 € | Marché études de moe en consultation |
| 7.6 Protection rapprochée de St Nazaire de Pézan contre crues du Dardaillon | 100 000 € | Marché études de moe en consultation |
| 7.7 Protection du quartier des Cabanes de Pérols contre la montée de l'étang de l'Or | 180 000€ | - Montage et suivi des Demandes de financement<br>- Etudes moe en cours |

## BILAN DES ACTIONS PORTEES PAR LE SYMBO EN 2021

### Pose des repères de crues *(action 1.7)*

La pose de repères de crue normalisés est une obligation réglementaire fixée aux communes par la loi Risques n°2003-699 du 30 juillet 2003. Les repères de crue contribuent en effet au maintien du souvenir des plus hauts niveaux atteints lors d'inondations historiques et permettent de préserver la mémoire des inondations.
Soucieux d'accompagner les communes de son territoire dans cette démarche, le Symbo a engagé sur la période 2016-2017 une étude préalable à la pose des repères de crues sur son bassin versant, confiée au cabinet MAYANE. Cette démarche a permis de retenir, en étroite collaboration avec les communes, **85 repères de crue répartis sur 63 sites différents jugés pertinents pour l'affichage de ces repères dans 26 communes**.

Le Symbo a ensuite procédé à la fabrication mutualisée des 85 repères dont le visuel se distingue selon la nature de l'aléa à l'origine de l'inondation historique :

- 57 repères débordement de cours d'eau
- 22 repères ruissellement
- 3 repères débordement d'étang
- 3 repères submersion marine

L'année 2021 a permis de poursuivre le déploiement de repères de crue en concertation avec les communes.

*Pose à Beaulieu lors d'une animation sur le risque inondation*

*Pose à Lunel-Viel, près du Dardaillon Ouest*

**Fin 2021, 64% des repères de crue du bassin de l'Or sont désormais posés.**

### Sensibilisation scolaire au risque d'inondation *(action 1.5)*

En partenariat avec l'Inspection de l'Académie, le Symbo a lancé pour la 4ème année consécutive, un appel à projet auprès de l'ensemble des écoles primaires du bassin versant pour l'année scolaire 2020/2021 proposant des animations scolaires de sensibilisation aux risques d'inondation.
Au total, ce sont 33 classes qui ont été sensibilisées en 2020/21 : 18 en raison du report des animations de l'année scolaire précédente à cause de la crise COVID-19 (fermeture des établissements) et 17 lors de l'appel à projet 2020/21.
**Soit, au total, près de 856 élèves sensibilisés lors de l'année 2020/21, ce qui porte à 1779 élèves sensibilisés depuis le début de l'opération.**

*Livret pédagogique pour les animations scolaires*

Ces animations d'une journée, qui combinent une sortie de terrain et des ateliers en classe, s'appuient sur des outils pédagogiques dédiés :

- Une maquette hydraulique du bassin versant,
- Un livret ludo-éducatif à l'attention des élèves,
- Un manuel destiné aux enseignants,
- Une carte du bassin versant servant d'appui à la lecture de la maquette hydraulique,
- Des magnets de sensibilisation aux bons réflexes en cas d'intempéries et un
- Un quizz en ligne.

La validation du programme pédagogique, l'élaboration d'une convention de partenariat avec l'Education Nationale, le contenu et la diffusion de l'appel à projet, le recensement des enseignants volontaires, la coordination des animations pédagogiques sont confiés à un prestataire dans le cadre dans le cadre d'un marché à bons de commandes. Ce dernier a été a été **renouvelé en**

**2021 jusqu'au terme du PAPI.** C'est l'association Mayane qui continuera de réaliser ces actions sur le bassin de l'Or.
Le pilotage et la coordination de cette opération est assuré par le chargé de mission PAPI du Symbo.

### Etude de faisabilité d'un dispositif de prévision des crues *(action 2.1)*

Il a été poursuivi le travail d'analyse d'un dispositif d'instrumentation des cours d'eau du bassin versant visant à doter le territoire de moyens adaptés pour améliorer l'anticipation de l'alerte en cas de crues ou de montée de l'étang.

Cette démarche répond aux besoins identifiés dans le cadre du PAPI d'intention :

- D'améliorer la connaissance par le développement d'un réseau de stations pluvio-hydrométriques, de manière à suivre les débits des cours d'eau à enjeux sur les secteurs vulnérables, en corrélation avec la pluviométrie et le niveau de l'étang,
- D'anticiper l'alerte et la gestion de crise.

Le Symbo a bénéficié d'une mission d'expertise et d'appui du SPC Toulouse qui a permis de définir la structure du réseau de mesures projeté, suite à :

- L'analyse des besoins
- L'analyse des données hydrologiques
- Des campagnes de terrain réalisées au cours de l'été 2020.

Cette méthodologie a permis d'identifier les sites de mesures les plus pertinents (une vingtaine de sites sur les cours d'eau principaux) au regard des objectifs recherchés. La structure proposée du réseau de mesures a été présentée aux Cotech et COPIL de fin d'année 2020.

Il est prévu d'équiper les stations hydrométriques d'un pluviomètre et d'un capteur de mesure du niveau d'eau, dont les données seront télétransmises en temps réel.

### Lancement de L'OR ALABRI : dispositif de protection individuelle des bâtis *(action 5.1)*

L'année 2021 a également été consacrée au démarrage de l'opération relative aux diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations en zones inondables. Les documents relatifs à la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché public formalisé à bons de commande ont été réalisés et publiés, pour une attribution du marché courant 2021. Durant cette fin d'année, le bureau d'études Mayane a été chargé de préparer la mission et la mise en place des données, de réaliser la conception des outils de communication (charte graphique, plaquette, site internet,…) et de préparer les futures campagnes de diagnostics.
Un comité technique de lancement, avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers, a été réalisé début octobre, puis un comité de pilotage réunissant les élus des communes concernées, ainsi que les associations de riverains a été réalisé dans la foulée, afin de présenter la démarche.

Il est programmé près de :

- 500 diagnostics
- sur 12 Communes prioritaires

même si l'ensemble des communes du bassin de l'Or sont éligibles (sous réserve d'être situé à l'intérieur u bassin de l'Or).

La volonté du Symbo est d'accompagner les propriétaires depuis le diagnostic jusqu'à la mise en œuvre de travaux, y compris dans la demande et le solde des demandes de subvention. Un suivi, une évaluation fine et une synthèse du dispositif sont également prévus afin

de réaliser d'éventuels ajustements au fur et à mesure du programme.

La fin d'année 2021 a permis de rencontrer les équipes de plusieurs mairies prioritaires, en vue de programmer les réunions publiques et courriers d'invitations aux riverains ciblés.

L'année 2022 devrait permettre de réaliser les premières réunions d'information auprès des riverains ainsi que les premiers diagnostics et demandes de subvention.

## Participation à la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Or

L'animation du PAPI a également contribué sur l'année 2021 à la mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant de l'Or, dont découle directement la maîtrise d'ouvrage des actions structurelles du PAPI.

## Rappel sur l'organisation de la compétence GEMAPI retenue sur le bassin de l'Or

L'organisation de la GEMAPI sur le bassin de l'Or, partagée et validée par les différents acteurs concernés, a débouché sur un mode d'exercice hétérogène, régi par des conventions bilatérales entre les EPCI délégant et le Symbo délégataire pour la période 2020-2025.
Il en ressort une organisation où le Symbo intervient avec les moyens octroyés par les EPCI sur **la gestion des cours d'eau** et notamment l'entretien, **la gestion des zones humides** pour réguler les populations de ragondins, ou l'assistance à des **travaux de restauration hydromorphologique** des cours d'eau, selon le mode d'organisation présenté dans le tableau ci-dessous.

**Le Symbo assure l'ensemble des missions de la GEMAPI pour le compte de la CCPL par délégation globale de la compétence.**

Afin de mettre en œuvre toutes ces délégations, trois agents de la cellule technique du Symbo sont mobilisés pour tout ou partie de leurs missions, à hauteur de 1,7 ETP pour l'année 2021.

| Intercommunalité | Item n° 1 | Item n° 2 | Item n° 5 | Item n° 8 |
|---|---|---|---|---|
| Montpellier Méditerranée Métropole | Délégation au SYMBO (MOD)<br>*pour les études*<br>En propre<br>*pour les travaux et les acquisitions foncières* | Délégation au SYMBO (AMO) | En propre | En propre<br>*possibilité de Délégation au Symbo*<br>Délégation au SYMBO (MOD)<br>*Pour la lutte contre les ragondins* |
| pays de l'or AGGLOMÉRATION | | Délégation au SYMBO (MOD) | | En propre<br>*sur les ZH déjà gérées par POA*<br>Délégation au SYMBO (MOD)<br>*Pour la lutte contre les ragondins*<br>Délégation au SYMBO (AMO)<br>*Pour la restauration du Salaison* |
| grand pic saint loup | | Délégation au SYMBO (AMO) | | En propre<br>*possibilité de Délégation au Symbo* |
| Communauté de Communes Pays de Lunel<br>www.paysdelunel.fr | Délégation au SYMBO (Maîtrise d'Ouvrage Déléguée) | | | |

**Les principales avancées opérationnelles de la GEMAPI en 2021** sont décrites dans les pages suivantes et concernent pour l'essentiel:

- **l'entretien des cours d'eau** *(item 2) :*
  - Attribution de l'accord-cadre de prestations de service à l'entreprise PHILIP Frères pour les territoires POA et CCPL délégués au Symbo.
  - Poursuite des opérations d'entretien durant l'été sur des parcelles publiques selon les plans de gestion.
  - Obtention le 29 octobre 2021, d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) à l'échelle du bassin versant pour pouvoir intervenir légalement sur des propriétés privées avec des fonds publics.
  - Préparation des conventions d'autorisation de passage aux propriétaires riverains.

- **la surveillance réglementaire des digues classées du Lunellois** *(item 5):*
  - Finalisation des Etudes De Danger (EDD) des digues du Dardaillon à Saint Nazaire de Pézan et du Dardaillon Ouest à Lunel-Viel ;
  - Mise à jour des « consignes écrites d'entretien et de surveillance en toutes circonstances et en période de crue » des deux digues classées ;
  - Dépôt auprès des services du Préfet de l'Hérault des dossiers de demande de régularisation des systèmes d'endiguement du Dardaillon à Saint Nazaire de Pézan et du Dardaillon Ouest à Lunel-Viel.

- **la restauration des milieux aquatiques** *(item 8):*
  - Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des travaux de restauration du Salaison à Mauguio.

**Elaboration d'un avenant simple au PAPI Or :**

L'année 2021 a permis d'élaborer un avenant au PAPI Or 2019-2024, et de le proposer au COTECH et COPIL PAPI, en vue d'intégrer trois éléments :

- Les modifications apportées par les lois de finances 2018 et 2019 sur l'augmentation des taux de financement Etat sur les travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations (axe 5), appelé mesure « RV PAPI » (Réduction de la Vulnérabilité)

- L'augmentation du taux de financement Etat de l'animation des PAPI, au travers de la mise en œuvre du cahier des charges PAPI 3, depuis début 2021

- Le renforcement des enveloppes financières pour réaliser des diagnostics de réduction de vulnérabilité (action 5.1) et augmenter le volume de classes pour la sensibilisation scolaire (action 1.5) afin de répondre à une demande croissante du territoire.

Compte tenu du fait que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet, il s'agira d'un avenant simple à la convention cadre du 19 décembre 2018, sans nouvelle labellisation.

## POURSUITE DES ACTIONS « CONTINUES » ENGAGEES DEPUIS 2014

Les autres actions du PAPI menées en 2021 et réalisées en régie sur le temps d'animation du Chargé de mission PAPI, concernent essentiellement la poursuite des actions réglementaires et de sensibilisation, engagées depuis 2014 :

### Accompagnement des communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde et des DICRIM *(action 3.1)*

Dans le cadre du PAPI, le Symbo poursuit son accompagnement auprès des communes du bassin versant pour les inciter à remplir leurs obligations légales relatives aux campagnes d'affichage des consignes de sécurité (articles R. 125-12 et R125-14 du Code de l'Environnement) et à l'information communale périodique sur les risques naturels (art. L.125-2).

Ainsi, suite au renouvellement des municipalités en 2020, le Symbo continue de proposer son accompagnement technique et méthodologique auprès des communes du bassin versant pour la mise à jour de leur Plans Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communaux sur les RIsques Majeurs (DICRIM) et la vérification du bon respect des autres obligations légales relatives à l'information préventive sur les risques.

Une réflexion a été initiée avec la Métropole de Montpellier en vue de sensibiliser les communes sur les PCS et de réaliser des exercices de crise (*action 3.1c du PAPI Or*).

### Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire par un accompagnement technique des porteurs de projets *(action 4.2)*

Depuis plusieurs années, le Symbo intervient auprès des communes et des EPCI pour apporter un avis hydraulique en amont des projets d'aménagement du territoire afin de garantir une bonne prise en compte du risque dans les opérations d'aménagement et dans les documents d'urbanisme. Sous l'effet du dynamisme du territoire, le Symbo est de plus en plus amené à apporter des informations, à donner son avis en amont des opérations, à accompagner techniquement les porteurs de projet lors de travaux dans le respect de la règlementation.

En 2021, le Symbo a poursuivi cet accompagnement, et a été plus particulièrement sollicité sur une quinzaine de projets d'aménagements, ainsi que sur la révision en cours du PLU de Candillargues.

## COORDINATION DES ACTIONS STRUCTURELLES ENGAGEES

Une partie du temps d'animation 2021 a également été consacrée à la coordination et l'accompagnement technique des autres maîtres d'ouvrages, en particulier les EPCI, pour poursuivre les opérations prioritaires du PAPI engagées dès 2019, inscrites aux axes 6 et 7.

## ARTICULATION DU PAPI AVEC D'AUTRES PROGRAMMES

### Le contrat de bassin de l'or

En parallèle du PAPI, le Symbo a porté et animé le Contrat de bassin de l'Or 2015-2019, programme ambitieux de plusieurs millions d'euros de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
Le Contrat aujourd'hui terminé, est en phase d'évaluation-bilan et une réflexion est engagée sur les perspectives à venir pour le territoire.
Le PAPI constitue le volet inondation du contrat.
Sa mise en œuvre contribue en particulier à répondre à l'axe 6 du PAPI au travers de l'élaboration des plans de gestion des principaux cours d'eau du bassin versant (PAPI_action 6.1) et de l'amélioration du fonctionnement morphoécologique des cours d'eau.

**La Commission Inondation du Contrat de Bassin est constituée par le Comité de Pilotage du PAPI de l'Or.**

### La contribution du PAPI à la gestion des cours d'eau et zones humides

Dans le cadre du Contrat de bassin et dans un souci de gestion intégrée des cours d'eau, le chargé de mission PAPI apporte un appui technique à la Commission Lagune et zones humides ainsi qu'à la mission Rivière du Symbo.

Sur l'année 2021, il a ainsi participé à un certain nombre de réunions sur la gestion des cours d'eau, des zones humides et sur les échanges hydrauliques entre les cours d'eau, la lagune de l'étang de l'Or, et la mer :

- Contribution à la finalisation des dossiers d'autorisation et DIG pour les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Or
- Participation aux réflexions pour l'élaboration d'un plan de gestion opérationnel de la lagune, en lien étroit avec la mise en œuvre du Contrat de Bassin
- Participation aux réunions de la commission Lagune et préparation de la commission Rivière et Zones Humides.

L'animation du PAPI contribue ainsi à la « mission RIVIERE » du Symbo, **garantissant la bonne coordination entre prévention des inondations et préservation des milieux aquatiques.**

### Les Projets de restauration des cours d'eau

Dans un souci de gestion intégrée de la prévention des inondations et des milieux aquatiques, le chargé de mission PAPI participe également aux comités techniques et apporte son appui hydraulique aux projets de restauration physique des cours d'eau en cours sur le bassin versant. Il est notamment chargé de vérifier la compatibilité de ces projets avec le PAPI et de suivre ces actions en lien avec l'axe 6 du PAPI.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AUX RISQUES D'INONDATION

### Actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public

Tout au long de l'année 2021, le Symbo a poursuivi ses actions de communication et sensibilisation du public aux risques d'inondation au travers des différents outils de communication qu'il a spécifiquement développés (page web PAPI, quizz en ligne, plaquettes, réseaux sociaux,….)

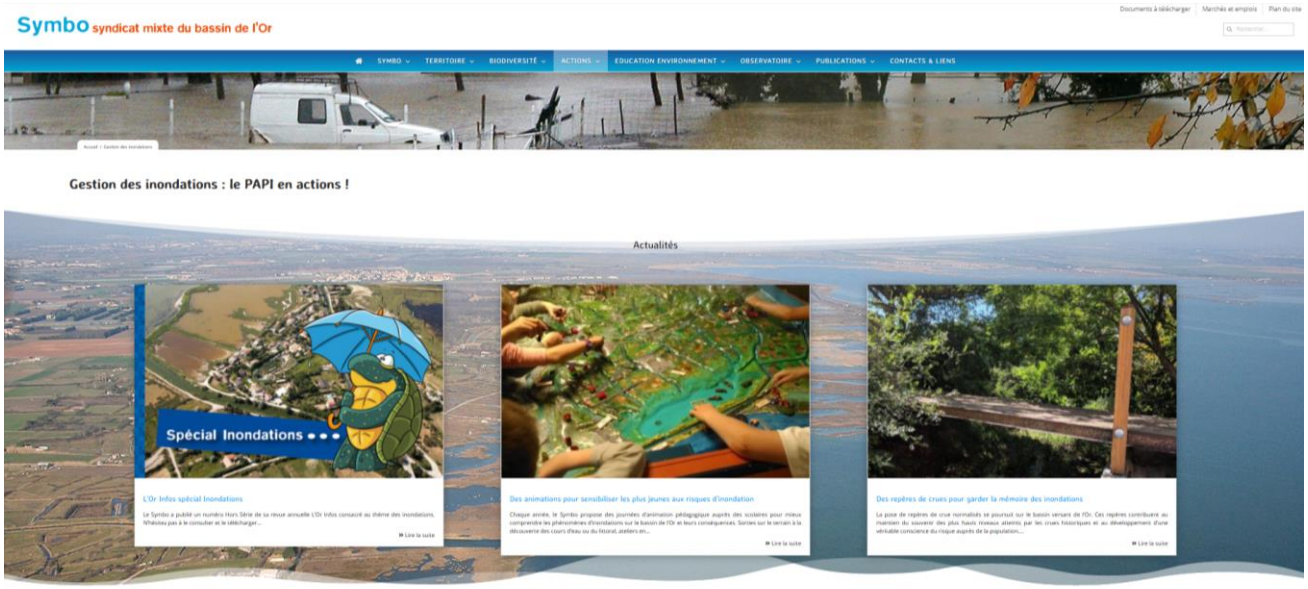


*Extrait du site internet du Symbo :*
*https://www.etang-de-l-or.com*

### Facebook

Le Symbo continue de promouvoir les opérations de protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la préservation de la biodiversité à l'échelle du Bassin de l'Or sur une page Facebook dédiée (@Symbo).
Le chargé de mission PAPI met en ligne des brèves régulièrement (actions PAPI, vigilance météo, etc.).

## Animations auprès des établissements scolaires du bassin versant

### Réalisation d'un projet pédagogique « sensibilisation aux risques d'inondation »

Durant les mois de septembre et octobre 2021, le Symbo a renouvelé le marché à bon de commande pour réaliser la sensibilisation des scolaires au risque inondation. Ce nouvel appel d'offre a été l'occasion d'augmenter le nombre d'animations scolaires, en vue de répondre à une demande croissante du territoire. L'objectif est de doubler le nombre d'animations annuelles pour passer de 20 à plus de 40 animations par an. Le marché a été attribué à Mayane Association.

Dans la foulée, le Symbo a lancé un nouvel appel à projet intitulé « sensibilisation des scolaires aux risques d'inondation » à destination de toutes les écoles primaires du bassin versant de l'étang de l'Or pour l'année scolaire 2021/2022.
Ce projet, proposé en collaboration avec la Direction académique de l'Hérault, bénéficie de financements (50% Etat, 30% Europe) dans le cadre du PAPI.

Dans ce contexte, ce sont **15 classes primaires supplémentaires de cycle 3 (CM1-CM2)** qui ont bénéficié d'une journée de sensibilisation au risque inondation sur l'année 2021, portant à **1779 le nombre d'élèves sensibilisés** sur le bassin de l'Or (67 animations) depuis 2018 (date de démarrage du programme).

**L'objectif final est de développer la culture du risque inondation,** d'apprendre à vivre avec ce risque et l'accepter, et de sensibiliser les élèves aux bons gestes en cas d'intempéries.

Au total, **460 élèves** répartis sur 8 communes (Assas, Beaulieu, Jacou, Lansargues, Lunel, Lunel-Viel, Mudaison et Teyran) ont pu bénéficier de ces animations pédagogiques sur l'année civile 2021. Ces dernières ont été réalisées par l'association MAYANE agréée par l'éducation nationale, en deux temps :

- une demi-journée consacrée à une sortie sur le terrain à proximité du cours d'eau ou du littoral;
- une demi-journée en demi-groupe consacrée à la visualisation des phénomènes d'inondation sur la maquette du bassin versant, et à l'apprentissage des gestes essentiels.

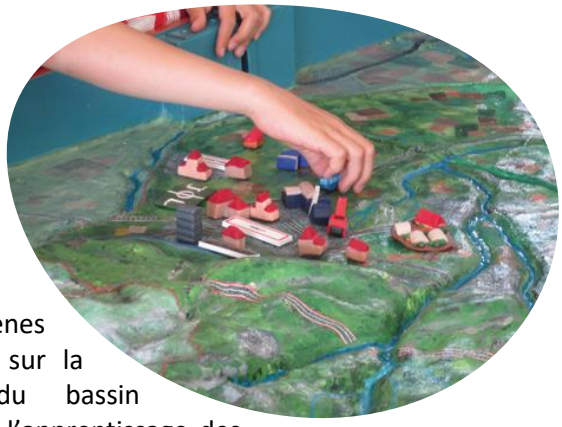

**A noter la particularité de l'année 2021 qui a également vu le report des animations scolaires n'ayant pas pu se réaliser en 2020, compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19. Ces 18 animations scolaires ont été décompté séparément, au sein du bilan 2019-2020, afin de garder la cohérence du suivi. Néanmoins, la réalisation de 33 animations en 2021 (2020-2021) démontre l'attente forte du territoire et la capacité à les réaliser. L'augmentation du nombre d'animations à compter de l'année 2021/22 devrait permettre d'accompagner cette demande du territoire.**

## PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE DÉMARCHES PARTENARIALES SUR LA PREVENTION DES INONDATIONS

Dans le cadre de l'animation du PAPI, et plus particulièrement de l'axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances et du partage des expériences, et dans la continuité des démarches partenariales instaurées depuis plusieurs années en matière de prévention des risques, le Chargé de mission PAPI a participé en 2021 à plusieurs démarches d'échanges et mutualisation sur le thème des inondations. Néanmoins, le contexte de crise sanitaire autour du COVID-19 a considérablement réduit ce nombre de réunions en 2021 qui, généralement, se sont réalisés en visioconférence :

- **Contribution à des projets de recherches** en lien avec le risque inondation : participation active au Projet SO-II (Système d'Observation des Impacts des Inondations) en partenariat avec INRAE/3M/Syble/Symbo.
    - Réunions d'échanges
    - Atelier inondation-Agriculture (Réseau Observateur de l'Impact des Inondations- ROII) le 09/11

- **Contribution à l'organisation du Forum d'Information sur les Risques Majeurs – IRISES** qui se dérouleront sur Montpellier. La date de l'événement se déroulera finalement début 2022.

- **Développement d'un partenariat avec le Service Départemental d''Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault** pour l'échange de données.

***Webinaires & Ateliers d'échanges :***

- (Agence de l'Eau RMC) Services rendus par les inondations (21/01)
- (Polytech' Montpellier) Alerte et gestion de crise des crues (08/02)
- (Région) Aménagement du littoral & changement climatique (03/03)
- (CEPRI) Réduction de la vulnérabilité aux inondations des bâtiments et des activités (29/06)
- (MIIAM) Changement climatique & inondations sur l'arc méditerranéen (16/09)

## REPORTING AUX ELUS

Un reporting régulier sur l'avancement de la mise en œuvre des actions du PAPI et la mise en place de la compétence GEMAPI a été réalisé auprès des élus du Symbo sur l'année 2021, au travers notamment des points de discussion en Bureau ou Comité Syndical.

L'année 2021 a été marquée par les élections départementales (les 20 et 27 juin 2021) qui ont entrainé le renouvellement des élus du Symbo. Le nouveau Comité syndical a été installé le 29 septembre 2021 avec un changement de présidence : M. Claude BARRAL, après 30 ans de présidence a passé le flambeau à Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT.

### Calendrier des réunions du Comité Syndical en lien avec la prévention des inondations et le PAPI :

**Sujets abordés lors du Comité Syndical du 11 février 2021**

- Vote du Compte de gestion et administratif 2020
- Vote du Budget Primitif 2021
- PAPI Or : Demande de subvention

**Sujets abordés lors du Comité Syndical du 16 juin 2021**

- PAPI Or : Demandes de subvention
- GEMAPI : Avenant à la convention pour la surveillance de la digue classée du Dardaillon à St-Nazaire-de-Pézan
- Avis de consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures
- Avis de consultation sur le projet de PGRI 2022-2027

**Sujets abordés lors du Comité Syndical du 29 septembre 2021 :**

- Installation du Comité Syndical
- Election de la Présidence
- Election des Vice-Présidences
- Elections des membres du Bureau
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA
- Désignation des délégués syndicaux aux diverses instances et notamment le référent PAPI Or auprès de l'Etat : Mme Patricia Moullin-Traffort.

**Sujets abordés lors du Comité Syndical du 8 décembre 2021 :**

- Débat d'orientation Budgétaire de l'exercice 2022 et perspectives pour le PAPI
- PAPI Or : Demande de subvention

## PERSPECTIVES 2022

### Poursuite des actions engagées

Au-delà de la continuité de l'animation du PAPI, les perspectives d'actions pour 2022 concernent en priorité la poursuite de la mise en œuvre des nombreuses actions engagées depuis 2019 :

#### Actions d'information, communication et sensibilisation

- **Sensibilisation scolaire** : Augmentation du nombre d'animations. 42 classes de CM1/2 – 6ème sont d'ores et déjà inscrites pour l'année scolaire en cours, à l'aide du nouveau marché pluriannuel attribué en 2021.
- **Sensibilisation du Grand Public :** poursuite de la Communication via le site web et les réseaux sociaux ; Mise en place d'une lettre annuelle PAPI ; Conception et pose de panneaux pédagogiques autour des repères de crue…

#### Instrumentation des cours d'eau et réflexion sur un Système Local d'Alerte

L'année 2022 sera consacrée à la validation des sites pressentis et aux premières instrumentations des cours d'eau suite à l'analyse menée sur la faisabilité d'un dispositif de prévision des crues et d'amélioration de l'alerte sur le bassin de l'Or.

- Validation du réseau de mesures avec les acteurs du territoire et le SPC
- Lancement de la consultation et pilotage du marché d'instrumentation des cours d'eau
- Réflexion sur l'exploitation, la valorisation et le partage des données

#### Mission OR ALABRI : Poursuite de la mise en œuvre des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur le bassin de l'Or

- Lancement de la communication auprès du grand public
- Réalisation des réunions publiques d'informations sur les communes prioritaires
- Mise en œuvre des diagnostics sur les communes du bassin-versant avec en priorité les 12 communes pré-identifiées dans le PAPI

#### Poursuite des actions réglementaires

- Finalisation de la pose des repères de crues
- Approbation des PPRi en révision ou modification (Mauguio, St-Drézéry et La Grande-Motte)
- Prise en compte des remarques du Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (SCOH) sur la déclaration des systèmes d'endiguement du Lunellois.

#### Dépôt et suivi de l'instruction d'un avenant simple au PAPI

L'année 2021 a permis d'élaborer un avenant en lien avec les services de l'Etat et les autres partenaires financiers, afin de prendre en compte principalement la mesure RV PAPI. En effet cette prise en compte est essentielle pour faire bénéficier les particuliers des nouveaux taux de financement des travaux de mitigation du risque inondation sur les bâtiments.
L'année 2022 sera consacrée au suivi de l'instruction et la signature de cet avenant.

#### Suivi et coordination de la mise en œuvre du PAPI

- Suivi de la mise en œuvre des actions structurelles engagées depuis 2019 par les autres maîtres d'ouvrages
- Relations avec les Services de l'Etat et les autres financeurs
- Suivi administratif et financier de la mise en œuvre du PAPI
- Secrétariat du comité techniques (COTECH) et comité de pilotage (COPIL), et rédaction du rapport d'activités

#### Veille hydraulique à l'échelle du Bassin Versant

- Mise à disposition d'informations aux porteurs de projet
- Suivi des projets structurants ou d'aménagement du territoire

### Programmation de nouvelles actions structurelles

Il est prévu par ailleurs d'engager de nouvelles actions fin 2022. Les besoins financiers correspondants ont été transmis aux Services de l'Etat au travers de la programmation 2022 et concernent les opérations structurelles suivantes qui seront portées par Pays de l'Or Agglomération (POA) :

- Réduction des inondations de la Balaurie à l'Ecoparc de St Aunes (action 6.5)
- Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (action 7.3)

*© Symbo –Mars 2022*
*Directeur de la publication : Patricia MOULLIN-TRAFFORT/Rédaction : C. Orth/Crédits photos : ©Symbo*